

Règlement d'ordre intérieur

1. Cotisations :

- Tous les joueurs ainsi que les élèves suivant des cours de tennis doivent être membres du Club.
- La cotisation doit être payée en début d'année.
- L'Affiliation est valable du 01 janvier au 31 décembre.
Toutefois, à partir du 01 septembre, l'affiliation est automatiquement valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. La cotisation est majorée de 5 € au prorata des mois restants de l'année en cours.
- Une réduction de 10 % est appliquée sur le montant global des cotisations à partir de 3 personnes de la même famille vivant sous le même toit.

2. Formalités :

- Pour les nouveaux membres, un bulletin d'inscription doit être complété (il se trouve sur la table à l'entrée du Club-House) et ensuite glissé dans la boîte aux lettres.

Pour plus de renseignements, des responsables peuvent être contactés :

Robert BLAVIER
0496/60.18.49
04/342.51.17

Henri MAZY
0477/38.04.01
04/344.41.91

Annie DELCOURT
0486/21.89.65
04/362.66.48

- Les cartes de membres établies par la Fédération seront disponibles au Club-House dans un délai de \pm 1 mois après l'affiliation.
- Tout changement d'adresse, d'adresse mail, de n° de téléphone ou de GSM sera communiqué au plus vite, à Robert Blavier ou à Annie Delcourt.

3. Réservations :

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent réserver un terrain.

Modalités :

- La réservation des terrains se fait au Club-House ou par téléphone au 04/365.04.67 (une permanence est assurée d'avril à octobre entre 18 et 22 heures).
- Une valve, installée en dehors du Club-House, permet également de réserver un terrain. Une clé d'accès à la valve de réservation et aux terrains peut être obtenue au Club-House contre une caution de 2,50 €.
- Les réservations ne peuvent s'effectuer que sur une période de 7 jours. Pendant cette période, il ne peut y avoir que 2 réservations inscrites sur le tableau, mais pas sur la même journée. Dès la fin de la première réservation, une nouvelle réservation peut donc être effectuée et inscrite.
- Les réservations sont de 1 heure en simple et 2 heures en double.
- Les réservations doivent se faire en inscrivant lisiblement et en MAJUSCULES le nom de Famille + l'initiale du Prénom (et non le prénom seul).
- De fin avril à ± mi-juillet, les samedis et dimanches essentiellement, les terrains sont réservés aux Interclubs (pratiquement de 9 heures à 19 heures).
- Des terrains sont aussi réservés en priorité pour les tournois intimes, les stages et les cours.
- En cas de désistement, la réservation doit être annulée le plus tôt possible.
- En cas de retard, la réservation reste valable 15 minutes.
- Après utilisation d'un terrain, le filet doit être systématiquement passé et la porte fermée s'il n'y a plus de suivant.
- Afin d'éviter toute dégradation, un terrain détrempe, enneigé ou en dégel ne peut être utilisé.

Fair-play :

- Aucune réservation ne peut être faite pour un membre inexistant ou un membre non disponible.
- Une certaine priorité est accordée aux membres en raison de leur activité professionnelle.

Invitations :

Un membre en règle de cotisation peut inviter 3 fois par an un joueur extérieur moyennant une participation de 2,50 € par heure et ceci en dehors des heures et périodes d'affluence.

Tenues vestimentaires :

- **Masculines** : Chemise, Blouse, T-shirt, Polo, Short, Pantalon de training, Chaussures de tennis.
- **Féminines** : Blouse, T-shirt, Polo, Short, Jupe, Robe, Pantalon de training, Chaussures de tennis.
- La tenue de plage n'est pas autorisée sur les terrains, aux abords et dans le Club-House.

4. Comportements :

- A tous moments, tant qu'elles sont dans l'enceinte du Club, les personnes doivent se comporter de manière correcte.
- L'utilisation des toilettes est obligatoire.
- Sur le terrain, le joueur ne peut avoir un comportement antisportif.
- Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les terrains.
- Les fumeurs sont priés de ne fumer qu'à l'extérieur et d'utiliser les cendriers en béton placés sur la terrasse.
- Les chaussures de tennis doivent être secouées à l'extérieur et non dans le Club-House ou les douches.
- Afin de préserver les grillages des terrains, nous vous demandons de ne pas appuyer les pieds sur ceux-ci.
- Les vélos ne peuvent être utilisés sur les terrains.

Chiens :

Les chiens ne sont admis que tenus en laisse aux abords des terrains et dans le Club-House.

En aucun cas, ils ne sont autorisés sur les terrains de tennis.

Notes de bar :

Les consommations de bar sont payées au comptant.

Le crédit ne peut constituer la règle.

Les éventuelles notes de bar doivent rester d'un montant limité et être réglées rapidement.

Fait à Grivegnée le 24 janvier 2010.